

MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT
PRIMAIRE ET SECONDAIRE

DIRECTION DES AFFAIRES ADMI-
NISTRATIVES ET FINANCIERES

Rectificatif N° 75/486 /MEPS-DAAF du 1:

novembre 1975 au Décret n° 75-382/MEPS-DAAF
du 20-8-75 portant inscription au tableau
d'Avancement de l'Année 1974 des Profes-
seurs Certifiés des Cadres de la caté-
gorie A hiérarchie I des Services Sociaux
(Enseignement) de la République Populaire
du Congo.

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

ARTICLE 1er.-

AU LIEU DE :

Pour le 7ème échelon

A 2 ans

LOPES Henri, en service à Brazzaville

L I R E :

Pour le 8ème échelon

A 2 ans

LOPES Henri, en service à Brazzaville

Le reste sans changement./-

Brazzaville, le 13 novembre 1975

H. L O P E S.-

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,
Président du Conseil des Ministres

Ministre du Travail et de
Prévoyance Sociale, Chargé
de l'Industrie,

Le Ministre de l'Enseignement Primaire
et Secondaire,

A. D E N G U E T.-

- J. P. N'GOMBE.-

Le Ministre des Finances

S. O K A B E.-

PLIATIONS :

PS 1
TPS 1
AF 3
T/et Dossier . 3
F. 1
F. 1 Intéressé ... 1
Courrier . 2 Dossier DAAF. 2